



L'INTERNAT DU LYCEE GASTON BERGER LILLE

Rentrée 2020 Informations pratiques

Les horaires d'ouverture de l'internat

- Du dimanche soir 20h00 au samedi matin 07h 30.
- Dimanche soir et le soir des jours fériés : 20h00.
- L'accès à l'internat est possible aux internes à partir de 19h30.
- L'internat est fermé le week-end, pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le rythme de vie

- Appel dans le hall d'entrée : à partir de 07h00 du lundi au vendredi et 07h15 le samedi.
- Départ navette pour le lycée : à 07h15 du lundi au vendredi et 07h30 le samedi.
- Petit déjeuner : 07h30 à 08h00 au lycée du lundi au vendredi. Panier petit déjeuner le samedi matin.
- Déjeuner : 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi en fonction des cours.
- Étude surveillée et obligatoire 17h00 à 18h25 au CDI.
- Dîner : appel au restaurant scolaire à 18h30 du lundi au vendredi.
- Départ navette retour à l'internat à 19h30 du lundi au vendredi.
- Appel dans les chambres : à partir de 22h30 du dimanche au vendredi.
- Extinction des feux : 23h00 calme absolu.
- Possibilité de travailler en chambre dans le calme après 23h00, après autorisation du surveillant.

La santé

En cas de problème de santé, ne permettant pas à l'interne de se rendre aux cours, la famille ou la personne référente aura l'obligation de venir chercher l'étudiant(e) dans les plus brefs délais.

Les sorties

- Les internes peuvent sortir librement tous les jours : les sorties sont autorisées jusqu'à la fermeture des portes de l'internat à 21 h 45.
- Une sortie exceptionnelle est autorisée à raison d'une fois par mois jusqu'à minuit.
- Le découchage est possible une fois par semaine. Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les demandes de sortie et/ou de découchage sont à formuler par écrit auprès du CPE, 48h à l'avance.

Les dispositions financières

- Le tarif forfaitaire est calculé sur la base de 14.24 € par jour et nuitée englobant la restauration, l'hébergement et le transport entre le lycée et l'internat (navette le matin et le soir).
- La réservation des repas est obligatoire : petit-déjeuner, déjeuner, dîner.
- Tout trimestre entamé est dû dans sa globalité.
- La validation de l'inscription est soumise au dépôt d'un chèque de caution de 180 euros.